Image not found or type unknown

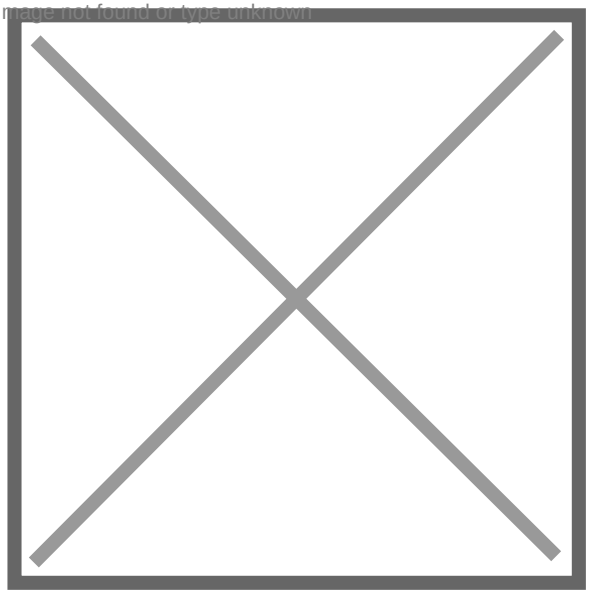

Secrétaire absente ... tous les jeudi !

Par **Moujick**, le **23/10/2018** à **19:21**

Bonjour,

Artisan sur une zone artisanale, je "partage" ma secrétaire avec d'autres entrepreneurs. Elle vient travailler chez moi le jeudi et est absente tous les jeudis depuis 6 semaines. Est-ce légal ? J'ai 6 certificats médicaux d'une journée (sans prolongation).
Et si non, sur quel article de loi puis-je me baser ? (le N°).

Je suis allé la voir chez mon voisin artisan pour lui demander le mot de passe de ma comptabilité et la clé USB de sauvegarde. Elle m'a donné le code et m'a dit qu'elle gardait la clé. Je lui ai dit que nous devions trouver une solution.

Elle m'a écrit (enfin) pour me préciser qu'elle n'était pas assez payée (ce qui était vrai et j'ai rectifié avec mon cabinet comptable), qu'elle n'était pas heureuse dans l'entreprise (elle ne bénéficie pas d'un environnement familial serein et souhaiterait avoir le même salaire que mon ouvrier).

Nous avons évoqué un licenciement en rupture conventionnelle. Elle semblait d'accord. En tant que patron, je ne peux pas lui proposer officiellement mais elle ne me le propose pas (et nous ne nous voyons plus).
Je suis en train de vendre ma société. Le repreneur a voulu rencontrer la secrétaire et cela n'a pas été possible. Mis au courant de la situation, il ne souhaite pas la reprendre (alors qu'à l'origine il était d'accord).
Quelles possibilités me reste-t-il ?
Si je la licencie, (à moins qu'il n'y ait une autre solution) que puis-je mettre en avant pour que cela ne soit pas considéré comme abusif, pour ne pas me retrouver avec un procès sur le dos ?

Merci beaucoup pour vos réponses car j'ai trop peur que la vente ne se fasse pas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés